

RAPPORT DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé à suivre l'application de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis* dans les deux pays visés ainsi que tout autre développement commercial qui y serait lié et à en faire rapport, a conformément à son ordre de renvoi du mercredi 5 avril 1989, entrepris cet examen et présente maintenant un rapport provisoire.

Respectueusement soumis,

Le président

JOHN B. STEWART